



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

MODIFIANT

**L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL N°07/223
EN DATE DU 28 FEVRIER 2007**

EH/CB

APM 07/1196

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu l'article L. 2213-6 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

Vu l'article L. 113-2 du Code de la Voirie Routière,

*Vu la décision de Monsieur le Maire n°06/084 en date du 13
avril 2006,*

Vu la demande en date du 02 août 2007,

Présentée par Monsieur FRUGIER (propriétaire)

Demeurant 44 rue Watteau à 87000 LIMOGES,

*à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occupation temporaire
du domaine public communal,*

A R R E T E

ARTICLE 1 : *La période d'utilisation du domaine public concernant le
n°23 avenue de Vallières a été du 12 au 26 mars 2007.*

ARTICLE 2 : *Les autres articles restent inchangés.*

ARTICLE 3 : *Ampliation du présent arrêté est adressée au demandeur
conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ainsi
qu'au Trésorier Principal de la Ville.*

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 août 2007

Fait à ROYAN, le 08 août 2007

*Le Maire,
H. LE GUEUT*